

## Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/83 28 janvier 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 28 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que le Ministre des relations extérieures de la République du Soudan a faite au sujet de la situation des civils soudanais capturés par les forces du Gouvernement tigréen de l'Éthiopie et des souffrances qu'ont endurées ces innocents. Les forces tigréennes ont lancé des attaques sauvages au cours desquelles elles ont enlevé de nombreux citoyens soudanais qui sont aujourd'hui portés disparus. Elles ont également emmené en Éthiopie un grand nombre de femmes et d'enfants qu'elles retiennent comme otages. On sait de source sûre que ceux-ci sont soumis à des traitements inhumains (viols, tortures, sévices, ...).

Je vous prie de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui pourraient alors prendre les mesures voulues pour qu'il soit mis un terme aux souffrances des citoyens soudanais susmentionnés et pour que ces derniers soient rendus à leurs familles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Elfatih ERWA

97-02556 (F) 290197 290197

## ANNEXE

[Original : arabe]

Déclaration concernant le sort tragique des disparus et des personnes séquestrées ou retenues prisonnières par les forces tigréennes de l'Éthiopie qui ont attaqué le territoire soudanais

Depuis le 12 janvier 1997, date à laquelle les forces tigréennes de l'Éthiopie ont lancé une attaque scélérate à la frontière orientale du Soudan, celui-ci est très préoccupé par le sort des 3 000 à 4 000 Soudanais qui ont été portés disparus et qui sont, pour la plupart, des femmes, des enfants et des étudiants et étudiantes d'âges divers.

D'après les renseignements que possèdent les autorités soudanaises, les personnes en question vivraient dans des conditions extrêmement difficiles en raison des actes de violence et de terrorisme auxquels se sont livrées les forces tigréennes de l'Éthiopie dans la région. S'ajoutent à cela la faim, la soif et les maladies dont souffrent ces victimes du fait qu'elles ont dû parcourir de longues distances à pied. Depuis qu'elles ont lancé leur attaque à la frontière orientale du Soudan, les forces tigréennes de l'Éthiopie retiennent un grand nombre de citoyens soudanais. Ces derniers, qui ne peuvent quitter la ville d'Al-Karmak, subissent de mauvais traitements de la part des forces d'occupation.

Par ailleurs, des témoins oculaires soudanais qui se trouvaient dans la ville d'Al-Damazine (au sud du Nil bleu) ont affirmé que les forces tigréennes de l'Éthiopie avaient fait prisonniers 160 étudiants et étudiantes et 15 enseignants, dont des femmes, ainsi que le Gouverneur d'Al-Karmak, M. Ya'coub Hussein, dont on est toujours sans nouvelles. Les autorités soudanaises ont également appris que le Secrétaire de la Conférence nationale, M. Ismaïl Mahmoud, et le maire d'Al-Karmak, M. Al-Rabi' Ahmed Karmano, avaient été tués par les forces tigréennes de l'Éthiopie après avoir été séquestrés pendant plus d'une semaine.

Les forces tigréennes de l'Éthiopie n'ayant nullement tenu compte des règles du droit international ni des dispositions de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (viols de femmes, outrages à la pudeur à l'encontre de femmes et d'enfants emmenés en Éthiopie), le Gouvernement soudanais exhorte la communauté internationale, représentée par ses organisations et institutions spécialisées, au premier rang desquelles figurent le Conseil de sécurité, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que les États signataires de la Convention de Genève de 1949, à prendre leurs responsabilités et à condamner les actes abominables perpétrés par les forces tigréennes de l'Éthiopie contre des civils et des militaires soudanais lors de l'attaque scélérate lancée à la frontière orientale du Soudan. Nous prions également la communauté internationale, notamment les institutions spécialisées, de faire en sorte qu'il soit immédiatement mis un terme aux violations, que toutes les personnes disparues, séquestrées ou prisonnières soient dûment protégées, et que les violences et les menaces destinées à terroriser et à chasser les civils innocents vivant dans la région

ne se reproduisent plus. Le Soudan demande enfin aux institutions susmentionnées de veiller au respect du droit international humanitaire et d'ouvrir une enquête sur les crimes barbares commis par les forces tigréennes de l'Éthiopie à l'encontre des ressortissants soudanais innocents qui ont été séquestrés, et dont certains ont été tués, afin que les coupables, qui sont des criminels de guerre, n'échappent pas à la justice.

\_\_\_\_